

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE DIX LE SIX MAI (06/05/2010)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 29 AVRIL 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,
Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURELLENT **Adjoints**,
M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme. Eliane BENECH, M. Didier MOTHE, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHE, Mme Nathalie DA MOTA, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, M. Patrice CHARLES
Conseillers Municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. REDON) **Adjoint**
M. Abdelkader SELAM (représenté par M. BOUSQUET), M. Gérard VALLES (représenté par M. NUNZI), M. Guy ROQUEFORT (représenté par Mme ROLLET), Mme Nathalie GALHO (représentée par Mme NICODEME) **Conseillers Municipaux**

Mme DA MOTA est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : M. BOUSQUET

13- 06 mai 2010

CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION «MOISSAC CULTURE VIBRATIONS»

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L. 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'attribution de subventions aux associations,
Vu le principe de l'annualité budgétaire de la collectivité locale,
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités locales,
Vu la convention initiale en date du 10 mai 2007 entre la commune de Moissac et l'association « Moissac Culture Vibrations »

Considérant la nécessité de poursuivre le partenariat culturel de qualité entre la commune de Moissac et l'association MOISSAC CULTURE VIBRATIONS, dans le cadre de sa politique culturelle et des actions coréalisées à l'occasion du festival de la Voix, des Moments du Centre Culturel Municipal et de l'implication de ses volontaires dans un souci de démocratisation culturelle,

Considérant qu'une convention doit être passée avec les associations subventionnées par la commune au-delà d'un montant de 23 000 €, Monsieur le Maire après en avoir donné lecture soumet à l'approbation de la commune la convention à passer avec l'association « Moissac Culture Vibrations ».

Le conseil municipal après en avoir délibéré, 26 Voix Pour, 6 Abstentions (MM Gauthier, Benech et Roquefort, et Mmes Nicodème, Galho et Rollet), 1 Contre (M. Charles)

APPROUVE les termes de la convention annuelle 2010 avec l'association MOISSAC CULTURE VIBRATIONS.

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

DECIDE le versement de 59 600 euros à l'association Moissac Culture Vibrations

Pour copie conforme
Moissac le 07 mai 2010



Le Maire
Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :

